

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions

**N°MP2012/002 – Décision du 5 mars 2012 d'attribution du marché relatif aux travaux de création, d'aménagement, de réfection et d'entretien des réseaux de la voirie communale et prestations annexes**

Par décision en date du 5 mars 2012, Madame le Maire du Muy a attribué le marché à :

au groupement **COLAS MIDI MEDITERRANEE / GTPV**, dont le mandataire est la société COLAS MIDI MEDITERRANEE sise Av. de Lattre de Tassigny 83600 FREJUS et ce pour un montant maximum annuel en solution de base de 450 000 € HT / an soit **538 200 € TTC / an**.

Ce marché est passé pour une **durée** initiale allant de sa date de notification **jusqu'au 31 décembre 2012** et **pourra être renouvelé** par tacite reconduction par périodes successives d'un an pour une **durée maximale de reconduction de deux ans**.

**2012 - 28      COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE  
Exercice 2011**

**Madame Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,**

Présente le Compte Administratif 2011 de la Commune examiné en Commission des Finances le 29 Mars 2012.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

**Section de Fonctionnement**

Total des Dépenses 2011	Total des Recettes 2011
6 706 050,79 €	7 390 571,38 €

**Résultat de l'Exercice 2011**                      684 520,59 €

**Solde de Clôture 2010 reporté**                      400 000,00 €

**Résultat au 31/12/2011**                      1 084 520,59 €

**Section d'Investissement**

Total des Dépenses 2011	Total des Recettes 2011
5 862 080,21 €	4 853 255,26 €

<i>Résultat de l'Exercice 2011</i>	- 1 008 824,95 €
<i>Solde de Clôture 2010</i>	395 368,56 €
<b><i>Résultat 2011</i></b>	<b>- 613 456,39 €</b>
<i>Restes à réaliser en Dépenses</i>	1 547 800,00 €
<i>Restes à réaliser en Recettes</i>	1 441 400,00 €
<b><i>Solde des restes à réaliser</i></b>	<b>- 106 400,00 €</b>
<b><i>Résultat au 31/12/2011</i></b>	<b>- 719 856,39 €</b>

*Le résultat de clôture 2010 repris en section d'investissement a été corrigé d'1 cent pour permettre une parfaite concordance avec les chiffres du Compte de Gestion. En effet, une opération de régularisation non budgétaire constatée en cours d'année 2011 a cependant affecté le résultat au compte de gestion et nécessite un ajustement de nos chiffres.*

*Au moment du vote, Madame Liliane BOYER, Maire, quitte la salle.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui votent contre :*

*Adopte le Compte Administratif de la Ville du Muy de l'Exercice 2011 comme ci-dessus.*

<b>2012 - 29</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DE L'EAU</b>
	<b>Exercice 2011</b>

***Madame Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,***

*Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2011 examiné en Commission des Finances le 29 Mars 2012.*

*Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :*

**Section de l'Exploitation**

<i>Total des Dépenses 2011</i>	<i>Total des Recettes 2011</i>
342 813,10 €	344 467,51 €

<i>Résultat de l'Exercice 2011</i>	1 654,41 €
<i>Solde de Clôture 2010 reporté</i>	0,00 €
<b><i>Résultat au 31/12/2011</i></b>	<b>1 654,41 €</b>

### Section d'Investissement

<i>Total des Dépenses 2011</i>	<i>Total des Recettes 2011</i>
65 221,03 €	330 930,43 €

<i>Résultat de l'Exercice 2011</i>	265 709,40 €
<i>Solde de Clôture 2010 reporté</i>	378 783,46 €
<b><i>Résultat 2011</i></b>	<b>644 492,86 €</b>
<i>Restes à réaliser en Dépenses</i>	240 000,00 €
<i>Restes à réaliser en Recettes</i>	54 000,00 €
<b><i>Solde des restes à réaliser</i></b>	<b>- 186 000,00 €</b>
<b><i>Résultat au 31/12/2011</i></b>	<b>458 492,86 €</b>

*Au moment du vote, Madame Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

### ***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :*

*Adopte le Compte Administratif de l'Eau de l'Exercice 2011 comme ci-dessus.*

<b>2012 - 30</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT</b>
	<b>Exercice 2011</b>

### ***Madame Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,***

*Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2011 examiné en Commission des Finances le 29 Mars 2012.*

*Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :*

### Section d'Exploitation

<i>Total des Dépenses 2011</i>	<i>Total des Recettes 2011</i>
57 018,53 €	333 748,33 €

<i>Résultat de l'Exercice 2011</i>	276 729,80 €
<i>Solde de Clôture 2010 reporté</i>	0,00 €
<b><i>Résultat au 31/12/2011</i></b>	<b>276 729,80 €</b>

### Section d'Investissement

Total des Dépenses 2011	Total des Recettes 2011
5 726 854,44 €	3 402 970,96 €

Résultat de l'Exercice 2011	- 2 323 883,48 €
Solde de Clôture 2010 reporté	180 151,44 €
<b>Résultat 2011</b>	<b>- 2 143 732,04 €</b>

Restes à réaliser en Dépenses	1 815 000,00 €
Restes à réaliser en Recettes	3 878 000,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>2 063 000,00 €</b>

**Résultat au 31/12/2011** - 80 732,04 €

Au moment du vote, Madame Liliane BOYER, Maire, quitte la salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Madame Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :

Adopte le Compte Administratif de l'Assainissement de l'Exercice 2011 comme ci-dessus.

<b>2012 - 31</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF ZAC DES FERRIERES II</b>
	<b>Exercice 2011</b>

**Madame Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,**

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2011 examiné en Commission des Finances le 29 Mars 2012.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

### Section d'Exploitation

Total des Dépenses 2011	Total des Recettes 2011
2 087 953,13 €	2 775 402,34 €

Résultat de l'Exercice 2011	687 449,21 €
Solde de Clôture 2010 reporté	362 520,24 €

**Résultat au 31/12/2011**  
**Section d'Investissement**

**1 049 969,45 €**

<i>Total des Dépenses 2011</i>	<i>Total des Recettes 2011</i>
1 432 016,43 €	2 972 438,32 €

*Résultat de l'Exercice 2011* 1 540 421,89 €  
*Solde de Clôture 2010 reporté* - 1 972 438,32 €

***Résultat 2011*** - 432 016,43 €

*Reste à réaliser en recettes* 0 €  
*Reste à réaliser en dépenses* 0 €  
***Solde des restes à réaliser*** 0,00 €

***Résultat au 31/12/2011*** - 432 016,43 €

*Au moment du vote, Madame Liliane BOYER, Maire, quitte la salle.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui votent contre :*

*Adopte le Compte Administratif de la ZAC des Ferrières II de l'Exercice 2011 comme ci-dessus.*

<b>2012 - 32</b> <b>COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR 2011</b> <b>Commune - Eau - Assainissement - ZAC Ferrières II</b>
---

*Le Conseil Municipal,*

*Réuni sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire,*

*Après s'être fait présenter les Comptes Administratifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;*

*Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 ;*

*Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui*

de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats des Comptes de Gestion du Receveur sont en concordance avec les Comptes Administratifs du Maire ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande l'avis de l'Assemblée.

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<b>2012 - 33</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2011</b>
	<b>Budget Principal</b>

**Madame le Maire,**

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2011 du budget principal,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice.

Demande l'avis de l'Assemblée.

**BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTATION		
	EXCEDENT	DEFICIT	FONCTIONNEMENT T	INVESTISSEMENT T	
Fonctionnement	1 084 520,59		400 000,00	684 520,59	repris au BP
Investissement	0,00	613 456,39			

Demande l'avis de l'Assemblée.

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert

ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :

Adopte l'Affectation du Résultat 2011 du Budget Principal comme ci-dessus.

<b>2012 - 34</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2011</b>
	<b>Service de l'Eau</b>

**Madame le Maire,**

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2011 du budget annexe de l'eau,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice.

Demande l'avis de l'Assemblée.

**SERVICE DE L'EAU**

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTATION		
	EXCEDENT	DEFICIT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	
Exploitation	1 654,41		1 654,41	0,00	repris au BP
Investissement	644 492,86				

Demande l'avis de l'Assemblée.

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :

Adopte l'Affectation du Résultat 2011 du Service de l'Eau comme ci-dessus.

<b>2012 - 35</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2011</b>
	<b>Service de l'Assainissement</b>

**Madame le Maire,**

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2011 du budget annexe de l'assainissement,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice.

**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTATION		
	EXCEDENT	DEFICIT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	

				<b>T</b>	
<i>Exploitation</i>	276 729,80		276 729,80	0,00	<i>repris au BP</i>
<i>Investissement</i>	0,00	2 143 732,04			

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :*

*Adopte l'Affectation du Résultat 2011 du Service de l'Assainissement comme ci-dessus.*

<b>2012 - 36</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2011 ZAC des Ferrières II</b>
------------------	--

***Madame le Maire,***

*Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2011 du budget de la ZAC des Ferrières II,*

*Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

**ZAC DES FERRIERES II**

<b>SECTION</b>	<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		<b>AFFECTATION</b>		
	<b>EXCEDENT</b>	<b>DEFICIT</b>	<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	
<i>Exploitation</i>	1 049 969,45		1 049 969,45	0,00	<i>repris au BP</i>
<i>Investissement</i>		432 016,43			

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui votent contre :*

*Adopte l'Affectation du Résultat 2011 de la ZAC des Ferrières II comme ci-dessus.*

<b>2012 - 37</b>	<b>BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE Exercice 2012</b>
------------------	--



**Madame le Maire,**

*Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif de la Commune pour l'Exercice 2012, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.*

**Le Conseil Municipal,**

*Examinant les propositions du Budget Primitif 2012, chapitre par chapitre,*

*Est appelé à adopter :*

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	7 950 150,- €	7 950 150,- €
INVESTISSEMENT	7 204 557,- €	7 204 557,- €
ENSEMBLE	15 154 707,- €	15 154 707,- €

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

**Le Conseil Municipal,**

*Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui votent contre :*

*Adopte le Budget Primitif de la Ville de l'Exercice 2012 comme ci-dessus.*

<b>2012 - 38</b>	<b>BUDGET PRIMITIF DE L'EAU</b> <b>Exercice 2012</b>
------------------	---

**Madame le Maire,**

*Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de l'Eau pour l'Exercice 2012, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.*

**Le Conseil Municipal,**

*Examinant les propositions du Budget Primitif 2012, chapitre par chapitre,*

*Est appelé à adopter :*

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
--	-----------------	-----------------

<i>EXPLOITATION</i>	<i>489 804,- €</i>	<i>489 804,- €</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>937 796,- €</i>	<i>937 796,- €</i>
<i>ENSEMBLE</i>	<i>1 427 600,- €</i>	<i>1 427 600,- €</i>

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Alexia RIGOLET qui s'abstiennent, et Richard CIAPPARA qui vote contre :*

*Adopte le Budget Primitif de l'Eau de l'Exercice 2012 comme ci-dessus.*

<b>2012 - 39</b>	<b>BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT</b>
	<b>Exercice 2012</b>

***Madame le Maire,***

*Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de l'Assainissement pour l'Exercice 2012, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.*

***Le Conseil Municipal,***

*Examinant les propositions du Budget Primitif 2012, chapitre par chapitre,*

*Est appelé à adopter :*

	<b><i>DEPENSES</i></b>	<b><i>RECETTES</i></b>
<i>EXPLOITATION</i>	<i>622 045,- €</i>	<i>622 045,- €</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>7 528 049,- €</i>	<i>7 528 049,- €</i>
<i>ENSEMBLE</i>	<i>8 150 094,- €</i>	<i>8 150 094,- €</i>

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :*

*Adopte le Budget Primitif de l'Assainissement de l'Exercice 2012 comme indiqué ci-dessus.*

<b>2012 - 40</b>	<b>BUDGET PRIMITIF DE LA ZAC DES FERRIERES II</b> <b>Exercice 2012</b>
------------------	---

**Madame le Maire,**

*Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de la ZAC FERRIERES II pour l'Exercice 2012, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.*

**Le Conseil Municipal,**

*Examinant les propositions du Budget Primitif 2012, chapitre par chapitre,*

*Est appelé à adopter :*

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>EXPLOITATION</b>	<b>3 679 686,- €</b>	<b>3 679 686,- €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>3 045 034,- €</b>	<b>3 045 034,- €</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>6 724 720,- €</b>	<b>6 724 720,- €</b>

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

**Le Conseil Municipal,**

*Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui votent contre :*

*Adopte le Budget Primitif de la ZAC des Ferrières de l'Exercice 2012 comme ci-dessus.*

<b>2012 - 41</b>	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012</b>
------------------	--

**Madame le Maire,**

*Rappelle à l'Assemblée les termes de la Loi du 10 janvier 1980 prévoyant la fixation par les Conseils Municipaux des taux d'imposition des Taxes Directes Locales.*

*L'ensemble des Conseillers Municipaux a eu communication de l'Etat 1259 établi par les Services Fiscaux pour l'année 2012.*

*Après examen en Commission Finances du 29 Mars 2012, la fiscalité est établie comme suit pour 2012 :*

* Taxe d'Habitation :	<b>11,28 %</b>
* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	<b>14,99 %</b>
* Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	<b>54,20 %</b>

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :*

*Fixe les taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2012 comme indiqués ci-dessus.*

<b>2012 - 42 SUBVENTIONS COMMUNALES EXERCICE 2012</b>
---

***Madame LEGRAIEN, Adjointe déléguée,***

*Indique à l'Assemblée que de nombreuses associations ont déposé leur demande de subvention au titre de l'exercice 2012.*

*Chaque dossier réceptionné à ce jour a été analysé en vue de proposer un montant à verser.*

*Les associations n'ayant pas encore communiqué leurs souhaits feront l'objet d'un examen ultérieur et d'une délibération lors d'une prochaine séance.*

*Après avis de la Commission des Finances réunie le 29 Mars 2012.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Ouï l'exposé de Madame Françoise LEGRAIEN, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré,*

*Vote les subventions ci-après.*

ASSOCIATIONS	Subvention 2011	Subvention sollicitée 2012	Subvention votée	Vote
<b>Sportives</b>				
Rugby Club Argens	8 000,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Judo-Club Muyois	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Club de Karaté du Muy	1 000,00 €	1 200,00 €	1 100,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Roue d'Or Muyoise	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Diane Muyoise	6 000,00 €	7 000,00 €	6 500,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Tennis Club Muyois	1 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Boulomanes Muyois	4 500,00 €	5 000,00 €	4 500,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Billard Club Muyois	500,00 €	600,00 €	500,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Les Archers du Muy	2 800,00 €	3 500,00 €	2 900,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Expression par la Danse	1 600,00 €	1 800,00 €	1 700,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Ass Muyoise pour l'Education Physique et la Gymnastique Volontaire	600,00 €	1 000,00 €	700,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Club Randonnée Muyois	500,00 €	1 000,00 €	550,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Le Muy Football Club	8 000,00€	18 000,00 €	9 000,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
AAPPMA	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara – Rigolet
Le Muy Sports Culture et Solidarité	4 000,00 €	4 637,50 €	4 500,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Activ'Bike Service	1 500,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet

Sporting Club		3 000,00 €	500,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Western Dancer Organisation	500,00 €	2 500,00 €	800,00 €	Ne prend pas part au vote : Debaecker  <u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
<b>Scolaires</b>				
Ass. Sportive Mixte 2	400,00 €	600,00 €	400,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Foyer Socio-Educatif collège OCCE 83	400,00 €	400,00 €	400,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Coop scolaire Mixte 1	400,00 €	400,00 €	400,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Association Sportive du Lycée Val d'Argens		400,00 €	400,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Union Sportive des Ecoles du Muy	400,00 €	1 000,00 €	400,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Association Sportive du Collège La Peyroua	400,00 €	400,00 €	400,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
<b>Patriotiques</b>				
Souvenir Français	450,00 €	450,00 €	450,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Anciens Combattants du Front	450,00 €	450,00 €	450,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
FNACA	450,00 €	450,00 €	450,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
<b>Parents d'élèves</b>				
FCPE	400,00 €	450,00 €	400,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Ass. Autonome de Parents d'Elèves	400,00 €	400,00 €	400,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Ass. Locale Parents d'Elèves	400,00 €	400,00 €	400,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
<b>Caritatives</b>				
Pupilles de l'Enseignement	400,00 €	500,00 €	400,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet

Amicale des Sapeurs Pompiers	400,00 €	2 000,00€	400,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Jeunes Sapeurs Pompiers	400,00€	600,00 €	400,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Protection et Sauvegarde de la Forêt Muyoise	300,00 €	500,00 €	300,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
A.L.S.S.N	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000,00 €	Ne prend pas part au vote : Legraïen  <u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Croix Rouge Française	600,00 €	600,00 €	600,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Donneurs de Sang	300,00 €	300,00 €	300,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
<b>Culturelles</b>				
Foyer Education Permanente	1 600,00 €	2 000,00 €	1 700,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
ACO M'AGRADO	400,00 €	500,00 €	500,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Théâtre du lendemain	1 000,00 €	1 200,00 €	1 100,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Festival des Ferrières	200,00 €	1 000,00€	500,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
<b>Divers</b>				
Association Muyoise des Artisans et des Commerçants (AMAC)	2 200,00 €	2 500,00 €	2 300,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Comité des Fêtes et de Loisirs	10 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
COS	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet
Espace Evénement	500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	<u>Abstentions</u> : Zékri - Aldeguer – Parra -Ciappara - Rigolet

**2012 - 43 MODIFICATION DU TARIF DU REPAS DE LA CANTINE**

**Madame le Maire,**

*Rappelle à l'Assemblée que par Délibération n° 2011 – 70, le Conseil Municipal avait fixé à 2,50 € le prix du repas à la cantine.*

*Propose de revaloriser, à compter de la prochaine rentrée scolaire, le prix du repas des enfants de la cantine.*

*Après avis de la Commission Finances réunie le 29 Mars 2012.*

	<i>Anciens tarifs</i>	<b>Proposition 2012</b>
<i>Cantine</i>		
<i>Repas enfant</i>	<i>2.50 €</i>	<b>2.80 €</b>

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

**Le Conseil Municipal,**

*Oui l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui votent contre :*

*Fixe le tarif du repas de la cantine à 2,80 €.*

**2012 - 44 BASE NAUTIQUE MUNICIPALE CANOE - KAYAK  
Modification des Tarifs**

**Madame le Maire,**

*Informe l'Assemblée que les tarifs de location pour l'utilisation et le fonctionnement du matériel de la Base Nautique Municipale de Canoë – Kayak n'ont pas été revalorisés depuis 2009.*

*Stipule qu'il y a donc lieu d'envisager une révision de ces tarifs suivant le tableau ci-dessous, approuvé par la Commission Finances du 29 Mars 2012.*

	<i>Anciens tarifs</i>	<b>Propositions 2012</b>
<i>Kayak Adultes</i>		
<i>1 heure</i>	<i>7,00 €</i>	<b>8,00 €</b>
<i>2 heures</i>	<i>10,00 €</i>	<b>11,00 €</b>
<i>1/2 journée (4h00)</i>	<i>17,00 €</i>	<b>18,00 €</b>
<i>Journée (8h00)</i>	<i>26,00 €</i>	<b>28,00 €</b>



<i>Kayak enfants - 12 ans</i>		
<i>1 heure</i>	<i>3,50 €</i>	<i>4,00 €</i>
<i>2 heures</i>	<i>5,00 €</i>	<i>5,50 €</i>
<i>1/2 journée (4h00)</i>	<i>8,50 €</i>	<i>9,00 €</i>
<i>Journée (8h00)</i>	<i>13,00 €</i>	<i>14,00 €</i>
<i>Canoë Adultes (2 ou 3 places)</i>		
<i>1 heure</i>	<i>10,00 €</i>	<i>11,00 €</i>
<i>2 heures</i>	<i>15,00 €</i>	<i>16,00 €</i>
<i>1/2 journée (4h00)</i>	<i>20,00 €</i>	<i>25,00 €</i>
<i>Journée (8h00)</i>	<i>29,00 €</i>	<i>35,00 €</i>
<i>Canoë Enfants - 12 ans (2 ou 3 places)</i>		
<i>1 heure</i>	<i>5,00 €</i>	<i>5,50 €</i>
<i>2 heures</i>	<i>7,50 €</i>	<i>8,00 €</i>
<i>1/2 journée (4h00)</i>	<i>10,00 €</i>	<i>12,50 €</i>
<i>Journée (8h00)</i>	<i>14,50 €</i>	<i>18,00 €</i>
<i>Groupe avec encadrement - Adultes</i>		
<i>1 heure</i>	<i>8€/pers</i>	<i>9€/pers</i>
<i>2 heures</i>	<i>12€/pers</i>	<i>14€/pers</i>
<i>1/2 journée (4h00)</i>	<i>21€/pers</i>	<i>25€/pers</i>
<i>Journée (8h00)</i>	<i>29€/pers</i>	<i>39€/pers</i>
<i>Groupe avec encadrement - Enfants - 12 ans</i>		
<i>1 heure</i>	<i>4,5€/pers</i>	<i>5€/pers</i>
<i>2 heures</i>	<i>6€/pers</i>	<i>7€/pers</i>
<i>1/2 journée (4h00)</i>	<i>10,5€/pers</i>	<i>12,5€/pers</i>
<i>Journée (8h00)</i>	<i>14,5€/pers</i>	<i>19,5€/pers</i>

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :*

*Adopte les propositions 2012 des tarifs de la Base Nautique Municipale Canoë - Kayak comme indiquées ci-dessus.*

<b>2012 - 45</b>	<b>AMENAGEMENT DU CHEMIN DU PELISSIER</b>
	<b>Demande de subvention au Conseil Général</b>

***Madame le Maire,***

*Précise à l'Assemblée qu'il est prévu, au cours de l'année 2012, de faire réaliser les travaux d'aménagement du chemin du Pélissier, fermé à la circulation depuis de nombreuses années.*

*Les travaux comprendront, outre la voirie et les réseaux, la construction de murs de soutènement de grande envergure, destinés à éviter les risques d'éboulements sur le chemin.*

*Le coût de ces aménagements est estimé à la somme de 598 213,34 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :*

<i>Coût du projet HT</i>	598 213,34 €
<b><i>Subvention Conseil Général</i></b>	<b>180 000,00 €</b>
<i>Autofinancement communal</i>	418 213,34 €
<i>TVA 19,60 %</i>	117 249,82 €

*La Commune sollicite l'aide du Département à hauteur de 180.000 €.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Sollicite l'aide du Département à hauteur de 180.000 €.*

**CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOT AMATEUR**  
**2012 - 46 Demandes de subvention au Conseil Régional, à la Fédération de Foot Amateur et au Centre National pour le Développement du Sport**

***Madame Françoise LEGRAIEN, Adjointe,***

*Précise à l'Assemblée qu'il est prévu, au cours de l'année 2012, de faire construire un terrain de foot amateur.*

*Les travaux comprendront le terrassement, le drainage, l'aménagement de surface et revêtement, les structures métalliques, les équipements sportifs et les contrôles.*

*Le coût de ces aménagements est estimé à la somme de 89 635 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :*

<i>Coût du projet</i>	89 635 €
<b><i>Subvention Conseil Régional (20 %)</i></b>	<b>17 927 €</b>
<b><i>Fédération de Foot amateur (45 %)</i></b>	<b>40 000 €</b>
<b><i>CNDS (20 %)</i></b>	<b>17 927 €</b>
<i>Autofinancement communal HT</i>	13 781 €
<i>TVA 19,60 %</i>	2 701,08 €

*La Commune sollicite l'aide du Conseil Régional, de la Fédération de Foot Amateur et du Centre National pour le Développement du Sport afin de réaliser ce terrain de foot amateur.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame Françoise LEGRAIEN, Adjointe, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Sollicite l'aide : du Conseil Régional, de la Fédération de Foot Amateur et du Centre National pour le Développement du Sport afin de réaliser ce terrain de foot amateur.*

<b>2012 - 47</b>	<b>ENGAGEMENT AU PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D'INTENTION DU BASSIN DE L'ARGENS</b>
------------------	--

***Madame le Maire,***

*Exposé à l'Assemblée :*

*Par courrier cosigné en date du 9 décembre 2011, Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Président du Conseil général du Var ont rappelé suite aux inondations des 15 et 16 juin 2010 que le Conseil général du Var était prêt à jouer un rôle fédérateur pour s'engager dans une démarche de PAPI qui constituera la première phase du projet.*

*Ce PAPI d'intention est constitué d'un programme d'études permettant d'établir un diagnostic partagé des inondations afin d'établir à moyen et long termes un programme d'actions à réaliser suite à l'expertise post-crue menée par le Département et le SIAN (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby).*

*Ces travaux recevront un financement par l'Etat de l'ordre de 40 %.*

*Ils consisteront en la réhabilitation de zones d'expansion des crues et en la création d'ouvrages de protection. Ils seront accompagnés d'une information et d'une sensibilisation à la population.*

*L'engagement de toutes les communes et syndicats de rivière ou EPCI du bassin de l'Argens est indispensable pour élaborer une vision partagée et bénéficier des financements liés au label PAPI.*

*Il est ainsi proposé à L'Assemblée :*

- *de contribuer activement à la démarche du PAPI d'intention du bassin de l'Argens,*
- *d'engager la Commune du Muy, sous réserve de la labellisation PAPI, à réaliser les travaux de réparation et de réhabilitation prévus par l'expertise post-crue. La Commune néanmoins émet des réserves sur le seuil d'abaissement du barrage dit « Bardon » en copropriété sur la Nartuby au site classé du Moulin des Serres, pour des motifs d'aggravation du risque,*

- de nommer Madame le Maire du Muy représentante au Comité de pilotage du PAPI et son suppléant, Monsieur Bernard CHARDES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'environnement et la politique de la ville.

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

### **Le Conseil Municipal,**

*Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- décide de contribuer activement à la démarche du PAPI d'intention du bassin de l'Argens,
- engage la Commune du Muy, sous réserve de la labellisation PAPI, à réaliser les travaux de réparation et de réhabilitation prévus par l'expertise post-crue. La Commune néanmoins émet des réserves sur le seuil d'abaissement du barrage dit « Bardon » en copropriété sur la Nartuby au site classé du Moulin des Serres, pour des motifs d'aggravation du risque,
- nomme Madame le Maire du Muy représentante au Comité de pilotage du PAPI et son suppléant, Monsieur Bernard CHARDES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'environnement et la politique de la ville.

<b>2012 - 48</b>	<b>MARCHE NEGOCIE SANS PUBLICITE PREALABLE ET SANS MISE EN CONCURRENCE</b> <b>Travaux liés à la dépollution du lot n° 6 de la ZAC des Ferrières II</b> <b>Autorisation de signature du marché</b>
------------------	---

**Madame le Maire,**

*Exposé à l'Assemblée :*

*Suite à la vente d'un lot de propriété communale situé Z.A.C. des Ferrières II (lot n° 6), une légère pollution (liée essentiellement à la présence de traces d'hydrocarbure) a été constatée sur ce terrain. La commune, en sa qualité de propriétaire, avait l'obligation au titre du Code de l'environnement, de dépolluer le terrain.*

*Dans ce cadre, une mise en concurrence sur procédure adaptée ouverte a été lancée et, par décision n° MP 2011/013 du 03 octobre 2011, le Pouvoir Adjudicateur a attribué ce marché au groupement ESTEREL TERRASSEMENT ENVIRONNEMENT (mandataire) / A.T.P.E..*

*Ce contrat a été conclu pour un montant prévisionnel en variante de 52.400,00 euros hors taxes. Il portait sur le transport et le dépôt en décharge conventionnée de 1.200 m3 de matériaux pollués, ainsi que sur le remblaiement par matériaux de carrière et les divers essais de portance nécessaires.*

*Suite aux différents terrassements et travaux entrepris sur le terrain, il a été constaté une pollution des sols plus importante que celle initialement relevée en raison notamment de la présence de deux cuves enterrées. Il a donc finalement été nécessaire de creuser sur une*

*profondeur plus importante que celle prévue au cahier des charges, ce qui a augmenté de 870 m3 les déblais à évacuer et d'autant le remblaiement.*

*Or, l'article 35-II.6° du Code des marchés publics énonce :*

*« Peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence :*

*Les marchés ... de travaux ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Le premier marché doit avoir indiqué la possibilité de recourir à cette procédure pour la réalisation de prestations similaires. Sa mise en concurrence doit également avoir pris en compte le montant total envisagé, y compris celui des nouveaux... travaux. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial ».*

*Ces conditions étant remplies, il a donc été décidé sur la base de cet article de conclure un marché négocié avec le groupement ESTEREL TERRASSEMENT ENVIRONNEMENT / A.T.P.E..*

*La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 mars 2012, a par conséquent attribué ledit marché au groupement ESTEREL TERRASSEMENT ENVIRONNEMENT (mandataire) / A.T.P.E., sa proposition étant de 35.670,00 € HT (42.661,32 € TTC). Le montant initial du marché se trouve ainsi porté à la somme de 88.070,00 € HT (soit 105.331,72 € TTC).*

*Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de voter et d'engager la dépense nécessaire au marché complémentaire portant sur les travaux liés à la dépollution du lot n° 6 de la Z.A.C. des Ferrières II et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir entre la ville du Muy et le groupement ESTEREL TERRASSEMENT ENVIRONNEMENT / A.T.P.E, dont le mandataire est la société ESTEREL TERRASSEMENT ENVIRONNEMENT sise à Fréjus (83600) – 5320, RD 37 - Route de Malpasset, pour un montant estimatif de 35.670,00 € HT (42.661,32 € TTC).*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

### **Le Conseil Municipal,**

*Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Richard CIAPPARA et Alexia RIGOLET qui votent contre :*

*Vote et engage la dépense nécessaire au marché complémentaire portant sur les travaux liés à la dépollution du lot n° 6 de la Z.A.C. des Ferrières II et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir entre la ville du Muy et le groupement ESTEREL TERRASSEMENT ENVIRONNEMENT / A.T.P.E, dont le mandataire est la société ESTEREL TERRASSEMENT ENVIRONNEMENT sise à Fréjus (83600) – 5320, RD 37 - Route de Malpasset, pour un montant estimatif de 35.670,00 € HT (42.661,32 € TTC).*

2012 - 49

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DU MUY ET ERDF**  
**«Communiquer une information actualisée sur les incidents affectant le réseau»**

**Madame le Maire,**

*Exposé à l'Assemblée :*

*La Direction territoriale du Var Electricité Réseau Distribution France propose une convention de partenariat avec la Commune afin de lui faire bénéficier gratuitement d'une information actualisée des réseaux, y compris en période de crise électrique majeure.*

*ERDF communiquera en cas d'incident le détail des quartiers affectés, la nature de l'incident, et la date prévisible de réalimentation.*

*Cette information peut se faire par portail internet ou par SMS.*

*Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document afférent à ce dossier.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

**Le Conseil Municipal,**

*Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Autorise Madame le Maire à signer la convention avec ERDF qui lui permettra de bénéficier gratuitement d'une information actualisée des réseaux, y compris en période de crise électrique majeure, et tout document afférent à ce dossier.*

2012 - 50

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DU MUY ET ERDF**  
**«Communiquer une information actualisée sur les travaux réalisés sur la voirie»**

**Madame le Maire,**

*Exposé à l'Assemblée :*

*La Direction territoriale du Var Electricité Réseau Distribution France propose une convention de partenariat avec la Commune afin de lui faire bénéficier gratuitement d'une information des travaux réalisés par maîtrise d'ouvrage ERDF sur la voirie routière située sur le territoire communal. La Commune informera également ERDF de ses travaux de voirie.*

*Cette information s'opère par portail internet et par messagerie internet.*

*Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document afférent à ce dossier.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Autorise Madame le Maire à signer la convention avec ERDF afin de bénéficier gratuitement d'une information des travaux réalisés par maîtrise d'ouvrage ERDF sur la voirie routière située sur le territoire communal et tout document afférent à ce dossier. La Commune informera également ERDF de ses travaux de voirie.*

<b>2012 - 51</b>	<b>ASSOCIATION VAROISE DE SECOURS AUX ANIMAUX</b>
	<b>Autorisation de signature d'une convention</b>

***Madame le Maire,***

*Rappelle à l'Assemblée que l'Association Varoise de Secours aux Animaux est chargée d'intervenir sur notre commune en accueillant les chiens errants. Ceux-ci sont ensuite, soit restitués à leurs propriétaires si l'identification a été fructueuse, soit mis à l'adoption dans le cas contraire.*

*La commune est déchargée de la responsabilité de ces animaux, dès prise en charge par l'Association.*

*Jusqu'en 2011, la ville attribuait annuellement une subvention de fonctionnement à cet établissement, au même titre que l'ensemble des associations du Muy.*

*L'Association Varoise de Secours aux Animaux étant considérée comme un prestataire de service, il y a lieu de revoir son statut et d'envisager le versement d'une redevance annuelle, calculée en fonction du nombre d'habitants.*

*Pour l'année 2012, cette redevance s'élève à 4 672,44 €.*

*L'Association propose la signature d'une convention qui définit les modalités de partenariat avec la Commune du Muy. L'Assemblée est invitée à autoriser Mme le Maire à signer cette convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Association Varoise de Secours aux Animaux pour l'année 2012.*

<b>INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS</b>
<b>2012 - 52 (IRL)</b>
<b>Fixation du montant de l'IRL pour 2011</b>

***Madame le Maire,***

*Rappelle à l'Assemblée :*

*Par délibération N° 2011-75 du 14 Juin 2011, elle a fixé, après avis du Préfet, du Conseil Départemental de l'Education Nationale et de l'Association des Maires de France, à 3.294,18 € le montant de l'indemnité de logement aux membres du corps enseignant au titre de 2010.*

*Après concertation avec les services de l'Etat, l'Association des Maires et les représentants des personnels instituteurs, le montant proposé pour 2011 serait de 3.360,06 €.*

*Le Conseil Municipal est appelé à :*

- *Fixer le nouveau montant à 3.360,06 €*
- *Prendre en charge le différentiel entre le montant et la dotation versée par l'Etat, soit 552,06 €.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *Fixe le nouveau montant à 3.360,06 €*
- *Prend en charge le différentiel entre le montant et la dotation versée par l'Etat, soit 552,06 €.*